

Formation professionnelle continue :

N° d'organisme : 72330435433

Date d'édition de la présente brochure : 15/12/2009.

Référence du document : 2010-ILS

Art 1 : Inscription / Délais / Confirmation / Acompte

1.1 Procédure

Dès réception de votre demande d'inscription accompagnée de l'acompte, et sauf indisponibilité de l'école ou du mode d'hébergement demandé, aux dates choisies, nous vous adresserons la confirmation d'inscription. En cas d'indisponibilité, l'acompte versé sera remboursé. ASL se réserve le droit de refuser une demande d'inscription si celle-ci lui parvient dans des délais trop tardifs.

1.2 Délais d'inscription

A tout moment, sous réserve de places disponibles. Le plus tôt possible, pour un hébergement en résidence ou proche de l'école, ou chez le professeur.

1.3 Programmes aux Etats-Unis nécessitant un visa Etudiant :

Un entretien individuel à l'Ambassade des Etats-Unis à Paris est obligatoire. Prévoir 8 semaines de délai environ. Inscrivez-vous au moins 3 mois à l'avance si votre séjour aux USA nécessite un visa (c'est à dire s'il comporte 18 heures de cours ou plus, ou dure plus de 89 jours).

1.4 Acompte à l'inscription

Le montant de l'acompte versé lors de l'inscription comprend 75 € de frais de service d'ASL (150 € pour les séjours de 20 semaines et plus), le solde de l'acompte étant imputable sur les frais de séjour et sur les assurances ou autres prestations annexes payables à l'inscription. Les frais de services, et d'assurances ne sont jamais remboursables.

Art 2 : Contrat de voyage

Le lien contractuel entre ASL et le participant, ou son représentant légal s'il est mineur, est formé dès l'envoi par ASL de la confirmation d'inscription au séjour choisi. Un Contrat de Formation devra être retourné dûment signé par le participant sous un délai de 8 jours après sa date d'envoi. A défaut de renvoi du Contrat par le participant dans ce délai de 8 jours, les sommes versées seront restituées déduction faite de 75 € pour frais de gestion (ou 150 € si le séjour demandé était de 20 semaines ou plus).

Art 3 : Age minimum / Conditions pour participer

L'âge minimum est de 16 ans pour la plupart des programmes. Les mineurs à partir de 16 ans devront fournir une décharge de responsabilité signée par le responsable légal ainsi qu'une autorisation d'intervention médicale en cas d'urgence. Ils ont obligation de souscrire la prestation « Accueil-Transfert » à l'arrivée et au départ du pays de séjour. Les logements autres que famille d'accueil sont accessibles à partir de 18 ans minimum, sauf précision contraire. Les participants doivent être en bonne santé physique et mentale pour participer à nos programmes et s'engager à signaler par écrit à ASL toute situation pouvant affecter leur séjour. L'âge moyen des étudiants est en général de 18-28 ans dans les écoles présentées ici, mais nous sommes à même de conseiller d'autres écoles à nos participants plus âgés, qui leur seront mieux adaptées.

Art 4 : Prix des prestations de service

- Frais de service ASL obligatoires : 75 € (séjours de 1 à 19 semaines) ou 150 € (séjours de 20 semaines et au-delà).
- Envoi de devis : (par devis) 15 € (1 devis gratuit pour tout séjour > 20 semaines)
- Calcul de devis sur notre site internet : Gratuit
- Frais de gestion du dossier pour études à l'étranger : 1350 €
- Stages en entreprise / Jobs rémunérés : tous les forfaits comprenant l'une de ces prestations incluent des frais de gestion de 750 €. Ces frais de gestion sont non-remboursables en cas d'annulation par l'étudiant.
- Nuit supplémentaire à l'arrivée ou au départ : 70 €
- Régime alimentaire spécifique : 50 € par semaine
- Accueil-Transfert à l'arrivée : voir tarifs sur les pages des écoles
- Envoi du dossier de voyage en Express : 45 € (France) 130 € (UE et DOM-TOM)

Art 5 : Conditions liées à certaines inscriptions

5.1 Inscriptions de dernière minute (effectuées à moins de 30 jours calendaires du premier jour de cours) :

- Frais de service ASL : 100 € (au lieu de 75 €) et 200 € si > 19 semaines
- Envoi du dossier de voyage en express : obligatoire, voir tarifs ci-dessus.

5.2 Inscriptions nécessitant un visa :

Délai normal de réception par l'étudiant des documents de l'école à joindre à la demande de visa : 3 semaines environ par courrier normal. Service gratuit.
Envoi en Chronopost/DHL/Fedex : 130 €. Demande à effectuer lors de l'inscription.

Art 6 : Réservation de votre hébergement

6.1 Votre hébergement commence généralement avec le dîner du dimanche soir précédant le début des cours et se termine après le petit-déjeuner du samedi suivant la fin des cours. Pour plus de précisions, se reporter à la page décrivant l'école choisie.

6.2 En cas d'arrivée avant la date de début de votre hébergement, et/ou en cas de départ après la date de fin d'hébergement, il sera facturé une semaine en plus pour toute partie de semaine utilisée.

6.3 Les parties conviennent que l'élément essentiel du contrat qui lie est une prestation de **cours de langue à l'étranger**, et qu'en aucune manière le mode et les caractéristiques de l'hébergement, et/ou les autres prestations accessoires telles que l'organisation d'activités diverses par exemple, ne constituent des caractéristiques essentielles du contrat. Ils ne constituent que des services annexes et accessoires et ne sont par ailleurs nullement obligatoires. En conséquence, l'indisponibilité d'un type d'hébergement précis, d'une activité quelle qu'elle soit, ou la modification d'un hébergement en cours de séjour ne constituent pas des motifs valables d'annulation de l'inscription tant que la prestation essentielle du contrat, les cours de langue, n'est pas affectée.

Art 7 : Modifications demandées par le client après la demande d'inscription

Frais de reprise du dossier pour modifications : 75 €

(Par « modification » on entend : tout changement de dates, de formule de cours, ou de type d'hébergement postérieure à l'enregistrement par nos bureaux de votre inscription, mais sans changer d'école. Toute modification doit nous être demandée par écrit, accompagnée du règlement des frais de modification. Elle est soumise à acceptation par ASL et/ou l'école concernée. Un changement d'école sera considéré comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription, avec application des retenues prévues en cas d'annulation. Aucune modification ne sera prise en compte à moins de 4 semaines du début des cours, ni une fois le séjour commencé.)

Art 8 : Les Prix

Les «Frais de Cours» comprennent :

Le programme de cours tel que décrit, le test de niveau pratiqué à l'école le premier jour de cours, l'attestation de participation aux cours en fin de séjour (pour tout séjour de 4 semaines et +), l'accès au centre multi-média et à internet dans les écoles le permettant, les frais structurels de l'école, les frais de visites/inspections/sélection des écoles, les démarches liées au contrôle continu de la qualité effectués par ASL à l'étranger. Si vous demandez à ASL de réserver également votre hébergement auprès de l'école, le coût de l'hébergement vous sera facturé en sus des cours.

Les «Frais de Service ASL» comprennent tous les services accessoires à la prestation principale d'enseignement, et notamment la totale disponibilité de votre interlocuteur dédié, ses conseils, la traduction en français de documents émis par l'école de langue (à l'exception des contrats de jobs et stages en entreprises, qui doivent être signés dans la langue du pays de séjour puisque ces programmes impliquent une bonne connaissance de la langue) et l'ensemble des interventions d'ASL tout au long de la préparation du séjour et pendant son déroulement.

Autres postes budgétaires à prévoir :

Les assurances et autres services à caractère optionnel, les livres de cours (qui sont simplement prêtés contre versement d'une caution de 40 € environ, restituable lors de la remise en bon état des manuels en fin de séjour), les frais de passage d'examen (sauf mention contraire), les frais de voyage et de transport (sauf mention contraire), les frais liés aux activités, excursions, sorties et dépenses personnelles, les frais liés aux visas éventuellement nécessaires, et plus généralement toute prestation ou service non mentionnés comme étant inclus.

Art 9 : Règlement du solde indiqué sur votre facture

Il doit être réglé sans rappel de notre part, au plus tard à la date indiquée sur votre facture. Moyens de paiement acceptés : chèque bancaire, ou postal, virement bancaire, carte bancaire Visa ou Eurocard/Mastercard, ou espèces (uniquement à nos bureaux).

9.1 Séjours ne nécessitant pas de visa étudiant : le solde doit nous parvenir au plus tard 4 semaines avant le départ.

9.2 Séjours nécessitant un visa étudiant : Le paiement intégral de la facture doit être effectué préalablement à la remise par ASL au stagiaire des documents exigés pour la demande de visa. Compte-tenu des délais nécessaires pour le traitement par les ambassades des demandes de visa, vous devrez régler votre solde de facture le plus tôt possible, et au plus tard 60 jours avant le départ.

9.3 Inscriptions effectuées dans les 4 semaines précédant le départ : règlement uniquement par chèque de banque certifié ou Carte bancaire immédiatement à la réservation. En cas d'indisponibilité du séjour, remboursement intégral moins 75 € pour frais de gestion.

9.4 Séjours comportant un stage en entreprise ou un job rémunéré : les frais de recherche de placement relatifs à ces options doivent être payés lors de la demande d'inscription et ne sont pas remboursables si vous ne donnez pas suite.

9.5 Dans tous les cas, si vous n'avez pas soldé votre séjour à la date limite prévue, nous considérerons de plein droit que vous annulez votre séjour à 30 jours du début des cours. Les conditions générales d'annulation s'appliqueront alors automatiquement.

Art 10 : Assurance médicale

La souscription d'une assurance-voyage comprenant la couverture des risques accident, complémentaire maladie, rapatriement et responsabilité

civile est obligatoire. Si vous ne prenez pas l'assurance proposée par ASL, vous devrez emporter avec vous un descriptif en anglais des couvertures offertes par l'assureur de votre choix, le n° de contrat et les coordonnées de l'assureur. Pour les séjours en Europe, prenez contact avec votre Caisse de Sécurité Sociale qui vous procurera la nouvelle carte d'Assurance Maladie Internationale (remplace l'ancien formulaire E 111).

Art 11 : Dossier de séjour :

Envoyé en courrier normal 15 jours avant votre départ (sauf cas des inscriptions tardives), il contient tous les détails de votre cours, ainsi que les coordonnées de votre hébergement (sous réserve de modification ultérieure indépendante de notre volonté et dont vous seriez alors informé dans les plus brefs délais). ASL n'est pas responsable des délais d'acheminement du courrier postal.

Art 12 : Formalités pour partir

Nos stagiaires devront être en possession des documents exigés pour le passage des frontières (sous réserve de nouvelles dispositions après parution de cette brochure) et sont seuls responsables des démarches nécessaires :

12.1 Séjours en Europe :

- Carte d'identité ou passeport, les deux devant être en cours de validité.
- Pour les moins de 18 ans, la carte d'identité doit être accompagnée d'une Autorisation de Sortie du territoire (à demander à votre mairie ou commissariat du domicile)
- Note spéciale pour Malte : passeport exigé pour les séjours de plus de 3 mois.

12.2 Séjours aux Etats-Unis :

- Passeport à lecture optique valide jusqu'à 6 mois après votre retour : suffisant si votre séjour comporte moins de 18 heures complètes par semaine et ne dure que 89 jours maximum.
- Demande obligatoire d'autorisation de séjour aux Etats-Unis (ESTA - Electronic System Travel Authorization) à effectuer sur internet au plus tard 72 heures avant le départ, valable 2 ans, sur <https://esta.cbp.dhs.gov>

• A partir de 18 heures de cours par semaine, ou pour tout séjour de 90 jours au moins, l'obtention d'un visa F-1 Student Visa est nécessaire. Demande à effectuer auprès de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris. Obligation de venir demander son visa en personne, sur rendez-vous obtenu préalablement par téléphone. Délai généralement constaté pour obtenir un rendez-vous : 8 à 10 semaines. Les frais de demande de visa sont de 100 € (sous réserve d'évolution), et les frais SEVIS (Student Exchange Visitor Information System) sont de 100 USD. Le formulaire I-20 indispensable pour la demande de visa vous est envoyé par l'école une fois que vous avez soldé votre facture, sous 2 à 3 semaines (sauf envoi en express, option à demander à l'inscription).

• Les informations données ici sont susceptibles d'évolution et devront donc impérativement être vérifiées par le client auprès de l'Ambassade des Etats-Unis. Consultez le site officiel : www.amb-usa.fr

12.3 Séjour au Canada :

- Passeport obligatoire, valide jusqu'à 6 mois après votre retour.
- Pas de visa pour les séjours de moins de 6 mois.
- Au-delà, un visa «Study Permit» devra être obtenu par le stagiaire.
- Stages en entreprise : la réglementation en vigueur impose une durée de stage en entreprise inférieure ou égale à la durée des cours d'anglais, mais jamais supérieure.
- Pour toutes informations consulter le site officiel : www.amb-canada.fr

12.4 Séjours en Australie :

- Passeport obligatoire, valide jusqu'à 6 mois après la fin des cours.
- Pour les séjours de moins de 3 mois, vous devrez faire établir une autorisation de séjour électronique (ETA) par l'agence qui émettra votre billet d'avion.
- Visa Etudiant obligatoire pour tous les stages d'au moins 3 mois. Inscription obligatoire à l'O'HSC (Overseas Student Health Cover), sorte de «sécurité sociale» de base, qui ne dispense pas de la souscription, en complément, d'un contrat d'assistance-rapatriement. Le prix de l'O'HSC est de AUD 35 par mois civil commencé. Le coût d'adhésion à l'O'HSC sera indiqué sur votre facture de séjour. La demande de visa s'effectue exclusivement sur Internet, une fois que vous avez reçu votre « Confirmation of Enrolment ». Celle-ci vous est envoyée par l'école une fois que vous avez soldé votre facture, sous 2 à 3 semaines (sauf envoi en express, option à demander à l'inscription).
- Coût du visa : 400 AUD environ.
- Pour toutes informations consulter le site officiel : www.immi.gov.au

12.5 Pour tous les visas : Il appartient aux stagiaires de prendre toute disposition en vue de l'obtention à temps de ces différents documents. ASL enverra à chaque inscrit, en même temps que sa confirmation d'inscription, les informations relatives à la démarche de demande de visa. Les informations relatives aux formalités données dans cette brochure le sont de bonne foi à la date de rédaction, mais seules les informations données officiellement par les Ambassades peuvent être considérées comme définitives et certaines. Il est de la responsabilité de chaque stagiaire de vérifier la mise en place éventuelle de nouvelles dispositions directement auprès des Ambassades.

12.6 Si vous ne pouvez partir pour cause de non-obtention de visa et que vous nous en prévenez par écrit au plus tard 4 semaines avant le départ, pièces justificatives à l'appui, votre inscription sera reportée sur un cours

accessible sans visa, ou sur le même cours mais à une date ultérieure. Les frais de modification sont de 75 €. En revanche, si vous ne pouvez partir parce que votre passeport ou votre carte d'identité sont périmés, ou que vous n'avez pas fourni les pièces demandées par l'Ambassade/le Consulat, et que le visa vous est donc refusé, ce sont les conditions normales d'annulation qui s'appliquent. Veuillez donc, dès l'inscription, vous préoccuper de la validité de votre passeport ou de votre carte d'identité. Les frais de visa sont donnés à titre indicatif.

Art 13 : Annulation/ Absences/Interruptions

13.1 Annulation avant le départ (sans assurance-annulation) :

Toute annulation doit nous être signifiée avant la date de début des cours, et par lettre recommandée avec accusé de réception. Les parties conviennent que c'est la date du cachet de la poste qui détermine le calcul du délai d'annulation. Si votre annulation nous parvient entre le jour de votre inscription et 90 jours avant le début des cours, nous conservons l'acompte. Si elle nous parvient entre 89 et 15 jours calendaires avant le début des cours, nous retiendrons 50% des frais de cours et d'hébergement. Si elle nous parvient moins de 15 jours avant le début des cours, aucun remboursement. D'une manière générale : seuls sont remboursés les frais d'enseignement et d'hébergement. Tout autre service ou prestation annexe facturés ne sont jamais remboursables (frais de service d'ASL, frais d'inscription de l'école - «application fee» ou «registration fee» - , frais de recherche de placement pour stage en entreprise ou job , assurances, etc.)

13.2 Annulation avant le départ (avec assurance-annulation) :

En souscrivant lors de l'inscription (il n'est plus possible de le faire par la suite) à l'Assurance-Annulation, vous vous garantissez le remboursement des sommes versées au titre des frais de cours et d'hébergement, dans le cas où vous annulez votre séjour selon les modalités prévues à l'article 13.1 ci-dessus. L'annulation doit intervenir avant le jour de début des cours et être causée par un motif médical affectant le participant et/ou ses père, mère, frères, soeurs, un accident affectant ces mêmes personnes, ou par la perte de votre emploi. Le motif d'annulation devra être vérifiable par tout moyen que l'assureur jugera approprié, empêchant tout déplacement, et attesté par un certificat médical ou document officiel. Le remboursement est effectué dans les 90 jours qui suivent l'annulation. Aucun remboursement n'est effectué, même si l'assurance-annulation a été souscrite, lorsque le séjour n'a pas été réglé dans les délais prévus au contrat. Dans ce cas, toutes les sommes réglées restent acquises à ASL, sans préjudice du recouvrement des sommes restant dues. Les frais d'assurances, médicale ou annulation, et autres frais annexes ne sont jamais remboursés. Descriptif de l'assurance : page 68, tarifs en page 71.

13.3 Exclusion des cours

Si vous êtes exclu(e) de l'école pour raison disciplinaire ou autre à la discrétion de l'école, aucun remboursement ne sera effectué.

13.4 Diminution de la durée du séjour / Absences en cours

Aucun remboursement à quelque titre que ce soit ne sera effectué une fois le séjour commencé. Les cours ne sont pas transférables à une tierce personne, ni les hébergements. En cas d'absence aux cours, ceux-ci ne sont ni remplacés, ni remboursés. Les séjours faisant l'objet d'un visa entraînent une obligation de présence au moins égale à 90 % des cours, faute de quoi le visa sera retiré.

13.5 Arrivée tardive

Aucun remboursement ne sera dû si vous manquez une partie de votre cours en raison d'un retard à l'arrivée, quel qu'en soit le motif. Si vous ne vous présentez pas aux cours le 1er jour, votre séjour sera considéré comme annulé, et ne sera pas remboursable, quel que soit le motif de votre absence.

Art 14 : Caractéristiques de la prestation d'enseignement

14.1 Niveau de langue :

Le niveau linguistique du stagiaire est établi par le test effectué à l'école le premier jour du stage. S'il s'avérait que le stagiaire n'a pas le niveau requis pour suivre le cours choisi (niveau réel différent du niveau indiqué sur la fiche d'inscription), le stagiaire sera transféré vers une formule de cours mieux adaptée à son niveau, ce qui pourra entraîner, le cas échéant, une facturation supplémentaire. Le niveau linguistique indiqué sur la fiche d'inscription par le stagiaire ou tout autre test préalable éventuel n'ont qu'une valeur indicative. Seul le test pratiqué à l'école peut valablement attester du niveau réel d'un stagiaire.

14.2 Méthode pédagogique utilisée :

La méthode pédagogique dite «communicative», totalement différente des méthodes couramment utilisées en France, est en usage dans toutes les écoles de langue à l'étranger. Tous les cours sont donnés exclusivement dans la langue étudiée, y compris pour le Cours Débutants. ASL se réserve le droit de ne pas accepter une inscription s'il est ressenti une possible inadéquation entre les demandes du candidat et la manière dont fonctionnent et sont conçus les programmes, ceci dans l'intérêt même du candidat. Enfin, la notion de progrès est indissociable de celle de travail personnel régulier, d'assiduité et de participation active aux cours, de motivation et de bonne volonté de la part du stagiaire. Un étudiant n'ayant pas assisté à l'intégralité des cours et/ou n'ayant pas fourni, de l'avis de ses enseignants, les efforts et le travail personnel indispensables à tout espoir de progression, ne saurait prétendre recevoir une attestation de participation au programme.

14.3 Emploi du temps / Jours fériés :

Les cours peuvent avoir lieu aussi bien le matin que l'après-midi, en fonction des formules de cours et des plannings d'enseignement. La durée des cours est précisée pour chaque école. En période d'été, il peut arriver que le nombre d'étudiants nécessite le recours à des locaux complémentaires en dehors des écoles, sans pour autant que les prestations d'enseignement en soient modifiées de quelque façon que ce soit. Les cours ne sont pas assurés les jours fériés, ni reportés, ni remboursés. Si un lundi tombe un jour férié, les cours ne débiteront que le mardi. Les jours fériés sont indiqués dans la présentation des écoles. Le premier jour de classe, les heures de cours sont remplacées par le test de niveau, et la réunion de présentation de l'école. Ces périodes sont comptées comme des heures de cours. Les cours normaux débute le lendemain

14.4 Séjours en cours particuliers chez le professeur :

L'acceptation par le participant d'un placement dans une famille d'accueil qui lui est présentée avant son départ n'entraîne aucune obligation pour ASL dans le cas où cette famille deviendrait par la suite indisponible pour quelque raison que ce soit. La prestation prévue au contrat, à savoir un certain nombre d'heures de cours particuliers assurés par un enseignant dûment qualifié, associés à un hébergement en pension complète au domicile du formateur n'en sera nullement affectée, quel que soit le profil de la famille enseignante de remplacement. Les parties conviennent que les souhaits et desiderata divers exprimés par le client lors de sa demande de réservation ne constituent que des souhaits et qu'ASL, tout en faisant son possible pour les satisfaire, ne s'y engage en aucune manière. Aucune exigence concernant un type particulier de famille enseignante ne sera acceptée par ASL au titre du présent contrat.

14.5 Examens (Cambridge, TOEFL etc.) , cours spécialisés (Business English, stages etc) :

14.5.1 Les droits d'inscription aux examens internationaux de langue ne sont jamais inclus dans nos tarifs, (sauf mention contraire dans les tableaux de prix) et varient d'un pays à l'autre. Les prix en vigueur vous seront donnés sur place par l'école pour les examens de Cambridge, ou auprès de l'organisme gestionnaire de l'examen pour le TOEFL, le TOEIC ou l'IELTS.

14.5.2 Les candidats aux examens de Cambridge doivent parfois, selon les écoles, prévoir une semaine supplémentaire après la fin des cours, en hébergement seul, pour passer les épreuves. Nous consulter en fonction de l'école choisie.

14.5.3 Le test de niveau effectué à l'école le premier jour conditionne l'acceptation définitive dans le programme choisi. Si le test révèle un niveau insuffisant pour suivre avec profit le cours demandé, l'étudiant devra d'abord suivre les cours adaptés à son niveau. Ensuite, dès que son niveau le permettra, il pourra intégrer les cours de préparation aux examens, à options spécifiques, etc. En cas de différentiel tarifaire éventuel, celui-ci sera à régler directement sur place par l'étudiant.

14.5.4 Les écoles se réservent le droit d'annuler un cours de préparation aux examens ou tout autre cours spécifique dans le cas où moins de 15 étudiants y sont inscrits. Dans ce cas, les cours seront remplacés par des cours de langue générale, sans aucune diminution du nombre de cours, et sans modification du prix. Aucun dédommagement ne sera dû.

Art 15 : Responsabilité

Les écoles se réservent le droit de modifier les formules de séjour en cours d'année, d'apporter des modifications et des améliorations, de supprimer certains programmes. ASL ne saurait être tenu responsable de ces changements intervenus postérieurement à l'édition de la brochure. Un stagiaire demandant son inscription à une formule de cours qui n'existerait plus se le verrait signifier immédiatement et son inscription ne serait pas enregistrée.

ASL est responsable à l'égard de ses stagiaires de la bonne exécution des prestations prévues au contrat mais ne saurait être tenue pour responsable de l'impossibilité dans laquelle elle-même ou l'un de ses prestataires serait d'assurer tout ou partie de ses prestations par suite de troubles graves ou de faits de tiers échappant à son contrôle, ou par suite de faute imputable au stagiaire, ou résultant d'une mauvaise compréhension par celui-ci des informations données par ASL ou par l'école. D'autre part, ASL ne saurait être tenu responsable en cas de vol ou perte de biens appartenant au stagiaire, à qui il appartient de se couvrir pour de tels risques. En cas de litige, de quelque nature qu'il soit, seuls les tribunaux de Bordeaux seront compétents.

Art 16 : Validité des prix

Applicables jusqu'au 30-09-2010, ils sont susceptibles de modifications, notamment en cas de variation des taux de change, des taxes, et de la réglementation économique en vigueur en France et dans le pays de destination. Une nouvelle facturation sera alors émise et un avenant au Contrat de Formation sera établi et dûment signé par les parties. Si l'augmentation de sa facture dépasse 10% du prix initial, le client pourra annuler son séjour et être intégralement remboursé des sommes versées, déduction faite des Frais de Services ASL, sans pouvoir prétendre à quelque dommages et intérêts que ce soit.

Taux de change pris en compte : 1 Euro = 0,90 Livres Sterling / 1,55 Dollar US / 1,55 Dollar canadien / 1,95 Dollar australien / 1,90 Dollar néo-zélandais. La part de la facturation totale sur laquelle serait appliquée toute variation du prix des devises est de 100 %.

Art 17 : Organisateur de la formation

SARL ASL FORMATIONS LINGUISTIQUE,S

Organisme de Formation professionnelle continue :

N° d'organisme de formation continue : 72330435433

Capital 7 700 €.

Siège social : 199 Rue Louis Barthou, 33200 BORDEAUX.

SIRET 50186940800010.

Membre agréé de l'UNOSEL.

Art 18 : Validité des informations

Les informations contenues sur le site www.asl-linguistique.com sont données de bonne foi et exactes à la date de rédaction (15-12-2009). ASL ne saurait être tenue responsable des modifications apportées ultérieurement, par les écoles, au contenu des programmes ou aux dates des débuts de session, mais s'engage à signaler toute modification au stagiaire dès qu'elle sera connue de ses services.

Art 19 : Modalités spéciales pour les séjours de longue durée, d'au moins 20 semaines :

S'ajoutent ou modifient les dispositions des articles 1 à 25 ci-dessus

19.1 Paiement du séjour :

Acompte de 750 € à l'inscription (+ assurance-annulation éventuelle)

Versement de 1500 € à la signature du Contrat de Formation.

Le solde devra être réglé en 2 versements égaux à 90 jours et 60 jours du départ sans rappel de notre part. En cas d'inscription tardive, les versements seront plus rapprochés pour respecter les échéances ci-dessus.

19.2 Interruption du séjour

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'interruption prématurée du séjour, une fois celui-ci commencé.

19.3 Changement d'hébergement lors d'un séjour de longue durée :

Certains programmes de longue durée permettent de bénéficier d'un tarif forfaitaire préférentiel d'hébergement pour toute la durée du séjour, en contrepartie d'un engagement de l'étudiant sur une durée égale ou supérieure à 20 semaines. Toute demande de modification d'hébergement une fois le séjour commencé entraînera la perte pure et simple du bénéfice de ces tarifs préférentiels, l'engagement de l'étudiant sur la durée étant de fait rompu. Cette demande de modification ne sera recevable que dans les 12 premières semaines du séjour pour une Année d'Etude de l'Anglais, et dans les 4 premières semaines du séjour pour un Semestre d'Etude de l'Anglais.

La facturation sera alors modifiée comme suit : Les semaines d'hébergement déjà utilisées dans la formule initialement choisie seront facturées à leur tarif unitaire habituel à la semaine, sans dégressivité. Le cas échéant, tout solde restant (solde = différence entre le montant initialement facturé, et le montant des semaines utilisées facturées au tarif normal à la semaine) sera remboursé au participant. Les nouvelles semaines d'hébergement, dans le nouveau type d'hébergement choisi, seront facturées directement par l'école, à charge pour le participant de les payer directement sur place.

Pour toute demande de modification, un préavis de 8 semaines sera appliqué, ainsi que des frais de modification de 150 €.

Une fois effectuées les 12 premières semaines du séjour pour une Année d'Etude de l'Anglais, et les 4 premières semaines du séjour pour un Semestre d'Etude de l'Anglais, la demande de changement d'hébergement sera toujours possible, mais aucun remboursement ne sera effectué sur la partie de l'hébergement non utilisée. La facturation initiale restera inchangée.

Enfin, la jouissance d'un hébergement n'est jamais transférable à un tiers.

19.4 Vacances :

Sauf mention contraire, l'hébergement pendant les vacances n'est pas inclus. Par ailleurs, un supplément peut être demandé pour la période de Noël dans certains centres.

19.5 Contrat de séjour :

Ces programmes font l'objet d'un contrat spécifique établi lors de l'inscription. Le prix des Semestre et Année d'Etude de l'Anglais indiqué sur la présente brochure l'est à titre indicatif et devra impérativement être confirmé par un devis écrit préalablement à l'inscription.